

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mai 2022.

PRESENTS :

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BURLLOT David a donné pouvoir à VITEL Fabien,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry,

SECRETARE DE SEANCE : Nadège LE GUEN

Délibération n°2022-043

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

AFFAIRES FONCIERES

SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS (PLANGUENOUAL) ET DU SDE (MESLIN)

ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude liée aux travaux d'aménagement de la Centralité de Planguenoual. Les travaux concernent la parcelle 173YE130. Ils concernent le dévoiement et l'établissement d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur de 50 mètres.

Le SDE sollicite la constitution d'une servitude liée à des travaux électriques souterrains sur le territoire de Meslin. Les travaux concernent la parcelle 151ZH18 au lieu-dit « La Touche » à Meslin. Ils concernent la pose d'un poste de transformation HT/BT, la pose d'un coffret réseau et l'établissement d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 0.50 mètre de large sur une longueur de 2 mètres.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude :
 - o A ENEDIS sur ladite parcelle, propriété communale,
 - o Au SDE sur ladite parcelle, propriété communale,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **30 MAI 2022**

De l'affichage le **30 MAI 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET